

AVIS D'OUVERTURE

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime
organise au titre de l'année 2019
pour les Centres de Gestion de la Région Nouvelle Aquitaine

DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2EME CLASSE – SPECIALITE « BIBLIOTHEQUE »

Filière culturelle - (CATEGORIE B)

(Arrêté n° CACPBPL2E070 du 28/08/2018 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime publié au JO le 05/09/2018)

CONDITIONS D'INSCRIPTION

CONCOURS EXTERNE sur titres avec épreuves ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué de niveau III, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé, correspondant à l'une des spécialités mentionnées à l'article 3 du décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 modifié.

CONCOURS INTERNE ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

REPARTITION DES POSTES

Nombre de postes à titre externe	Nombre de postes à titre interne
11	5

LES MODALITES D'INSCRIPTION

Pendant la période d'inscription fixée **DU 16 OCTOBRE 2018 AU 21 NOVEMBRE 2018**, le retrait des dossiers de candidature s'effectuera

-par préinscription jusqu'à minuit, sur le site du Centre de Gestion www.cdg17.fr. Les candidats pourront compléter en ligne le dossier, l'imprimer, le signer et le transmettre accompagné des pièces justificatives demandées. La préinscription sera considérée comme inscription qu'à réception par le Centre de gestion du dossier papier imprimé. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.

-ou par voie postale, jusqu'à minuit, le cachet de la poste faisant foi. Les demandes écrites adressées au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime – 85 bd de la République – CS 50002 - 17076 LA ROCHELLE CEDEX 09 seront accompagnées d'une enveloppe format A4 affranchie au tarif en vigueur pour un envoi à 100g et libellée aux nom et adresse du candidat.

-ou sur place, aux heures d'ouverture des bureaux du Centre de Gestion de la Charente-Maritime (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h).

Les demandes de dossier par téléphone, par télécopie, par courrier électronique ne seront pas acceptées. Aucun dossier ne sera distribué hors délai.

LA DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS EST FIXEE LE 29 NOVEMBRE 2018, à 16 heures, pour un dépôt de dossier au Centre de Gestion de la Charente-Maritime et **jusqu'à minuit** pour un envoi postal, (le cachet de la poste faisant foi).

Tout dossier d'inscription adressé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié sera considéré comme non conforme et rejeté. Tout courrier insuffisamment affranchi, même posté dans les délais, sera refusé.

LES EPREUVES

Epreuves d'admissibilité : LE 21 Mai 2019 Lieu : 17000 LA ROCHELLE (un arrêté viendra préciser le lieu exact des épreuves)	Epreuves d'admission : Au cours du second semestre 2019 Lieu : Maison de la Charente-Maritime 85 Bd de la République – 17000 LA ROCHELLE (un arrêté viendra préciser les dates des épreuves d'admission)
---	--